

PROGRAMME DE FORMATION

RGPD : mettre sa structure en conformité avec la réglementation

Objectifs de la formation

- Connaître les principes fondamentaux du RGPD
- Identifier les obligations et les outils opérationnels du RGPD
- Se comporter dans son organisme face au RGPD
- Gérer les données des personnes dont la structure à la responsabilité

Programme

Le nouveau règlement européen (RGPD) relatif à la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018. Ce règlement, complexe, implique notamment la nomination d'un Délégué à la protection des données ou DPO (Data Protection Officer).

Les organismes de tourisme se sont informés ou formés sur cette réglementation et ont travaillé sur leur mise en conformité. Mais cette mise en application pour les organismes institutionnels du tourisme a révélé des situations complexes du fait de leurs activités multiples, de leur fonctionnement en réseaux et de l'utilisation d'outils spécifiques de mutualisation (comme la base de données Apidae ou outils de GRC).

Ces DPO doivent pouvoir appréhender la globalité de leur nouvelle fonction et maîtriser la mise en application opérationnelle de cette réglementation sur l'ensemble des activités de leur structure.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier et d'organiser la mise en place des obligations à respecter pour être en conformité avec le RGPD.

Module 1 : Définitions et principes

Comprendre chaque concept pour agir de façon conforme

- Histoire de la protection des données
- Définition des « données à caractère personnel » et nécessité de les protéger
- Objectif et périmètre du RGPD
- Les entreprises et les types de données concernées et les catégories particulières de données
- Les nouveaux concepts du règlement européen : Accountability, Privacy by Design : analyse d'impacts pour l'entreprise

Module 2 : Concepts en protection des données et Droits des personnes

Intégrer la protection des données au travail et bien gérer les droits

- Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen
- Les droits pour les personnes concernées et nouveautés
- Les risques juridiques et les sanctions encourues

Module 3 : Sécurité du traitement

Adopter les principes d'hygiène informatique et de sécurité. Le respect du RGPD passe par le respect de l'Article 32 sur la sécurité du traitement.

- Notion de vulnérabilité, menace et risque
- Sécurité physique
- Sécurité informatique et cryptographie vulgarisée
- Tour d'horizon des exemples de quelques vulnérabilités et menaces

- Comprendre les risques en mobilité ou face au cloud
- Principes d'hygiène informatique (ANSSI, CNIL) et bonnes pratiques (normes ISO)
- Intégrer la sécurité dans son activité, ses projets et dans les appels d'offres

Module 4 : Cartographie des données et tenue du registre de traitements

Identifier les données personnelles et tenir le registre

- Comment identifier où sont les données personnelles ?
- Méthodes pour transposer et factoriser les résultats de la cartographie pour alimenter le registre des activités de traitement
- Pourquoi et comment maintenir le registre ?

Module 5 : Le DPO, pierre angulaire du RGPD dans les organismes

Comprendre le rôle du DPO, ses activités et ce qu'il doit surveiller

- La nomination du DPO, son rattachement dans la hiérarchie, interne ou externe
- Missions du DPO, son activité au quotidien
- Les relations du DPO avec la direction
- Les relations du DPO avec l'opérationnel, son rôle de conseil et d'alerte

Module 6 : Mise en conformité des organismes de tourisme via la démarche CNIL

Gérer la mise en conformité son organisme

- Compréhension générale du RGPD
- Démarche de mise en conformité : étapes clés, points et démarche, gérer le projet de mise en conformité...

Méthodes et supports

- Apports théoriques
- Echange d'expérience
- Exercices et mise en application individuelles tout au long des modules (QCM, test...)
- Etude de cas
- Support et/ou ressources pédagogiques disponibles sur l'espace apprenant durant 20 jours après la formation (livret aide mémoire)
- Les méthodes pédagogiques sont adaptées au format distanciel, pour cette formation, elle est séquencée en 4 demi-journées (réparties sur 2 jours différents)

Public

DPO, futur DPO, toute personne en charge de la mise en conformité au sein de son organisme

Prérequis

Pas de prérequis

Matériel nécessaire :

Formation à distance, une assistance technique est prévue pour pallier aux problèmes de connexion. En fonction de l'outil de classe virtuelle (zoom, google meet, teams, ...) et selon le paramétrage de votre ordinateur, il est possible de devoir installer le widget associé à cet outil avant la 1ère connexion à la classe virtuelle pour pouvoir y participer. Il est donc conseillé de vous connecter 15 mn avant l'heure de début de formation.

De plus, pour garantir une session à distance de qualité, il est également indispensable de vous connecter à la formation depuis un **ordinateur disposant d'une bonne connexion Internet et équipé d'une Webcam et d'un micro et de vous isoler dans un bureau (le casque ou les écouteurs permettent un confort d'écoute optimum).**

Informations complémentaires

Adrien CHAMBADE est consultant formateur en Cybersécurité et RGPD, expert en système d'information et en protection des données personnelles.



Modalités d'évaluation (Pré-Formation)

- Evaluation des acquis par l'intervenant.e en fonction des objectifs visés : études de cas en continue et quizz final
- Questionnaire de satisfaction en ligne envoyé 2 jours après la fin de la formation

Modalités d'évaluation (Post-Formation)

- Questionnaire de pré-formation en ligne

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures